



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 septembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-Hotel de Ville**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33
Présents : 23
Votants : 29
Convocation et affichage : 15/09/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Madame Antoinette SCHERER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Catherine MOINE, Simon PLENET, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Jérôme DOZANCE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Juanita GARDIER), Romain EVRARD (pouvoir à Patrick SAIGNE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

CM-2023-188 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une convention triennale 2019-2021 d'objectifs avec l'Office municipal des sports (OMS).

Cette convention, établie en lien avec la politique sportive souhaitée par la commune, s'inscrivait dans le cadre de la Charte sportive municipale et définissait des axes prioritaires dans les domaines suivants :

- l'accès aux pratiques sportives pour tous,
- l'éducation à la citoyenneté,
- la contribution à l'insertion socio-sportive des jeunes,
- la prévention et de lutte contre les incivilités et la violence,
- la préservation du capital santé et protections des sportifs,
- la réussite sportive et des actions événementielles,
- la formation qualitative de l'encadrement technique et administratif.

Dans le cadre de la refonte de la Charte sportive, une réflexion a été engagée sur l'évolution des missions de l'OMS avec pour objectif, à terme, la signature d'une nouvelle convention.

Ce travail n'est pas encore achevé. Aussi, afin d'assurer la continuité des activités de l'OMS, il est proposé au Conseil municipal de procéder au versement d'une subvention de 16.000 euros au titre de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'avis favorable de la commission générale du 14 septembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 16.000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2023,

PRÉCISE que dans le cadre de la refonte de la Charte sportive, une réflexion a été engagée sur l'évolution des missions de l'OMS avec pour objectif, à terme, la signature d'une nouvelle convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 25/09/23

Publié le : 28/09/23

Transmis en sous-préfecture le : 25/09/23

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230921-44256-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET